



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Mise en concurrence entre biologistes médicaux et anatomopathologistes

Question écrite n° 3359

Texte de la question

M. Emmanuel Fernandes attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la problématique croissante dans l'organisation des soins en France. Cela concerne notamment la mise en concurrence entre les biologistes médicaux et les anatomopathologistes, deux professions clefs et complémentaires mais distinctes dans le parcours de soins. Les anatomopathologistes, spécialistes dans l'analyse des tissus, jouent un rôle essentiel dans le diagnostic des cancers et autres maladies complexes. Leur expertise, centrée sur l'interprétation morphologique, est cruciale dans la prise en charge thérapeutique. De leur côté, les biologistes médicaux se concentrent davantage sur des examens biologiques à partir de prélèvements comme le sang ou autres liquides. Ces deux professions sont indispensables et complémentaires dans le bon parcours de soin des malades. Pourtant, ces dernières années, des tensions croissantes ont émergé entre ces deux professions. Celles-ci sont liées à l'existence d'actes communs entre ces deux professions. Cela crée une situation de mise en concurrence injustifiée avec des actes identiques en pratique mais avec des indications, des dates d'entrée en vigueur et même des tarifs différents, ce qui fragilise la qualité des soins tout en contrevenant à l'organisation coordonnée des professions médicales, telles que définies par le code de la santé publique. Cette situation découle principalement d'une absence de coordination et des décisions en silo au sein des autorités de santé, où les missions respectives des deux professions ne sont pas suffisamment clarifiées ni respectées sur le terrain. Ces actions désorganisées engendrent une fragmentation des parcours de soin et un risque accru d'erreurs médicales, des retards dans les diagnostics, tout particulièrement en oncologie où la coordination entre ces disciplines est cruciale. Cette mise en concurrence artificielle entre ces deux professions, qu'elle soit souhaitée ou simplement le fait de défaillances, doit être résolue. Elle est une menace directe pour le système de santé français et peut conduire à une dilution des responsabilités, une confusion des rôles et plus globalement à une dégradation de la qualité des soins. La conséquence directe est l'atteinte à l'efficacité du système de santé national. La bonne organisation des soins est dans l'intérêt des patients. Cette situation est symptomatique d'une problématique plus large du bon pilotage des soins par l'État, où des décisions non concertées entre les différentes disciplines médicales viennent fragiliser l'ensemble du système. Ainsi, il l'interroge sur les mesures immédiates que le Gouvernement compte prendre pour clarifier les périmètres d'intervention respectifs des biologistes médicaux et des anatomopathologistes, renforcer les régulations afin d'éviter toute dérive ou mise en concurrence contre-productive entre ces professions et mettre en place des mécanismes de concertation entre ces acteurs pour garantir un parcours de soin fluide et coordonné.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Fernandes](#)

Circonscription : Bas-Rhin (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3359

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2025](#), page 215